

**MAIRIE DE RUFFEC**  
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Arrêté du Maire pris par délégation du Conseil Municipal au titre de  
**L'ARTICLE L 2122 -22**  
Du Code Général des Collectivités Territoriales

---

**APPROBATION DU CONTRAT DE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA SECURISATION DE LIAISONS DOUCES  
AVEC ACTEBA – VOIE VERTE PHASE 2**

---

Le Maire de RUFFEC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,

Vu la délibération n°2020\_10\_06\_09 du Conseil Municipal de Ruffec en date du 10 juin 2020 donnant délégation au Maire au titre de l'article susdit,

Vu le projet d'aménagement de voies douces en continuité de la Voie verte de la rue Villebois Mareuil,

Vu la proposition de contrat pour une mission de maîtrise d'œuvre de la société ACTEBA,

Considérant l'intérêt pour la commune de recourir à un maître d'œuvre pour mener à bien son projet ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Approuve les termes du contrat de mission de maitrise d'œuvre pour la sécurisation de liaisons douces avec la société ACTEBA, tel qu'annexé au présent arrêté.

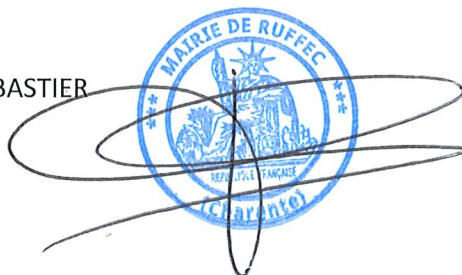
**ARTICLE 2 :** Précise que la dépense sera imputée sur le budget de l'exercice concerné.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la Commune et ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète et Madame la Trésorière.

Fait à Ruffec, le 6 septembre 2023

Le Maire,

Thierry BASTIER



Maître d'Ouvrage

**Commune de Ruffec**

*Place d'Armes – 16 700 RUFFEC*

## MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA SECURISATION DE LIAISONS DOUCES

### CONTRAT DE MISSION

- **Marché passé en procédure adaptée en application de l'article R2123-1 1° du Code de la Commande Publique.**
- **Maîtrise d'œuvre :**  
Ingénierie VRD

**ACTEBA**   
Aménagement Conception Technique Economie  
Bâtiment et Travaux Publics

2, rue des chasseurs  
16400 PUYMOYEN  
[acteba16@orange.fr](mailto:acteba16@orange.fr)

## CONTOURS DE LA MISSION

---

Accusé de réception en préfecture  
016.311602925-20230921-052-MA-23-GG  
Date de télétransmission : 21/09/2023  
Date de réception préfecture : 21/09/2023

Les travaux étant en cours d'achèvement sur l'Allée Rue Villebois Mareuil, la commune de Ruffec souhaite conserver la dynamique « voie verte » en inscrivant au planning une nouvelle phase d'aménagement destinés à sécuriser les liaisons douces de la commune. Les itinéraires identifiés sont situés rue Ernest Pissard, rue de La Gare et rue De Lattre de Tassigny.

La mairie a défini son programme et précisé sa demande lors d'une visite sur site et une réunion. Nous relevons les éléments suivants :

Le programme de travaux vise l'aménagement de 3 axes routiers :

- Rue Ernest Pissard
- Rue de la Gare
- Rue de Lattre de Tassigny

Le maître d'œuvre devra traiter ce dossier en prenant en compte l'ensemble des dimensions d'un aménagement, à savoir le traitement des voies pour les rendre, chaque fois que les dimensions et que les conditions de sécurité sont réunies, accessibles et faire cohabiter piétons et cyclistes.

Traiter les intersections du parcours pour sécuriser les différents usagers de la route et les riverains.

Être force de proposition sur le type de matérialisation au sol.

Il conviendra de traiter le stationnement en favorisant la mutualisation d'espace et en requalifiant des espaces aujourd'hui goudronnés qui pourront être revégétalisés.

Inscrivant ainsi au cœur de ces aménagements le végétal pour permettre aux différents usagers des îlots de fraîcheur. Les conceptions paysagères feront l'objet d'une collaboration avec le service Espace Vert de la commune.

La question de la gestion de l'eau sera également prise en compte.

A noter que le maître d'œuvre devra tenir compte, que l'une des voies sera emprunter par la Véloroute 93, axe routier qui donne un accès privilégié aux cyclotouristes, qui pourront à terme relayer le Lac de Vassivière en Haute Vienne et St Nazaire en Loire Atlantique.

A cet effet, des préconisations seront apportées durant le présent programme ; notamment en terme de mobilier et sur la thématique de la biodiversité.

La conception paysagère sera menée en collaboration avec les services techniques de la commune de Rufres qui disposent de cette compétence.

La mairie a transmis à ACTEBA un plan de principe du projet et une description sommaire des travaux envisagés. Le budget prévisionnel estimé par la commune est estimé dans une fourchette de prix comprise entre 250 000 € HT et 300 000 € HT.

La mairie souhaite engager la mission de maîtrise d'œuvre et les travaux dès que possible.

## LES BESOINS

---

Pour mener à bien ce projet, nous identifions à ce jour les besoins suivants :

- Relevé topographique sur les emprises aménagées et leurs abords immédiats.
- Plans des réseaux en présences à proximité (eau potable, eaux usées, eaux pluviales, électrique, éclairage, télécom).
- **Nous conseillons à la mairie de procéder à un passage caméra afin de vérifier l'état des conduites d'eaux pluviales et éventuellement d'assainissement (eaux usées) sur les linéaires aménagés.**

## LA MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

---

La mission de maîtrise d'œuvre confiée comprendra :

### 1. Phase 1 : Avant-Projet

Réalisation d'un dossier niveau avant-projet comprenant :

- Plans d'aménagement
- Notice technique d'accompagnement
- Estimation budgétaire

Présentation et validation en réunion de l'avant-projet.

*Délai prévisionnel : 5 semaines*

### 2. Phase 2 : Projet - Cahier des charges entreprises et consultation

Après validation de l'avant-projet, précision des plans et montage du cahier des charges en vue de la consultation des entreprises. Le dossier comprendra :

- Bordereau des prix unitaires
- Cadre estimatif
- Cahier des Clauses Techniques Particulières
- Plans de l'aménagement

Présentation et validation en réunion du dossier projet.

Le projet intégrant la création de stationnements (entre 10 et 49) une déclaration de travaux sera nécessaire : nous réaliserons le dossier pour transmission à la mairie.

*Délai prévisionnel : 6 semaines*

### **3. Phase 3 : Assistance pour la passation des contrats de travaux**

Après réception des offres émises par les entreprises ; analyse des éléments de candidature et des prix unitaires pour vérification d'erreurs éventuelle et de la bonne adéquation offre / cahier des charges.

Remise du rapport à la commune.

*Délai prévisionnel : 2 semaines*

### **4. Phase 4 : Suivi de l'exécution des travaux**

Nous avons bien intégré le fait que l'étude sera réalisée en une phase mais que les travaux pourront être réalisés en 2 à 3 phases distinctes.

Nous assurerons la direction du chantier avec les principes suivants :

- Réunions hebdomadaires sur site et visites complémentaires éventuelles selon l'avancement des travaux et les besoins : pointage des avancements, contrôle technique et financier, coordination.
- Suivi administratif de contrôle des documents transmis par les entreprises, contrôle des situations de travaux, validation des éventuels travaux supplémentaires,
- Concertation permanente avec les services de la commune.

En fin de travaux, assistance pour prononcer la réception avec le Maître d'Ouvrage.

- Etablissement des procès-verbaux nécessaires
- Suivi des opérations jusqu'à la levée complète des réserves.

*Délai prévisionnel : à définir en  
phase d'études*

## HONORAIRES

Accusé de réception en préfecture  
016-211602925-20230921-052\_MP\_23-CC  
Date de télétransmission : 21/09/2023  
Date de réception préfecture : 21/09/2023

### 1. Coût et répartition par phase

Phase de la mission	Montant (HT)
Phase 1 : études d'avant-projet	2 960,00 €
Phase 2 : Projet – Cahier des charges + déclaration préalable aux travaux	3 520,00 €
Phase 3 : Assistance pour la passation des contrats de travaux	1 280,00 €
Phase 4 : Suivi de l'exécution des travaux, contrôle facturation, compte rendus...	7 020,00 €
Phase 4 : Opérations de réception	1 120,00 €
Montant total	15 900,00 €
T.V.A. 20%	3 180,00 €
<b>Montant T.T.C.</b>	<b>19 080,00 €</b>

### 2. Conditions de paiement

Chaque phase de mission est réputée due dès sa terminaison hormis la phase de réalisation des travaux qui sera sécable, ACTEBA pouvant facturer sa prestation au prorata de l'avancement du chantier.

Le Maître d'ouvrage se libérera des sommes dues par virement bancaire à réception de facture.

Le 20 juin 2023  
Jean-Charles MONDIERE  
Gérant

Bon pour accord,

(Signature du maître d'ouvrage, date) **07 SEP. 2023**

*Le Maire*  
*Chierry BASTIER*

**ACTEBA**  
2 bis rue Charles Mangold  
24000 PERIGUEUX  
tél. 05 53 53 46 68  
acteba24@wanadoo.fr  
RCS PERIGUEUX 483 964 136 00046

